

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 374

présenté par  
M. Hetzel et M. Reiss

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer les alinéas 45 et 46.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article, remet en cause l'objet même de la médecine : l'AMP se transforme en une technique à la demande pour tous, financée à 100 % par la sécurité sociale que les causes soient médicales ou pas, transformant les médecins en prestataires de service. À ce titre la modification du code de la sécurité sociale, qui élimine le financement à 100 % des traitements de la stérilité, pour le réserver uniquement aux techniques d'AMP est particulièrement choquant.

Par conséquent, il est primordial de rétablir le remboursement à 100 % des traitements de la stérilité.